



Commune de  
DOLUS LE SEC

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 25/2024 Portant permis de stationnement et occupation temporaire du domaine public

**Le Maire de Dolus-le-Sec,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

**VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** la demande en date du 18 décembre 2024 par laquelle Monsieur LABBE Aurélien domicilié 15 rue de Flandres Dunkerque – 37310 Chédigny sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour stationner un télescopique et un camion benne à l'occasion de travaux de déblaiement de la maison située au 2, Rue La Fayette commune de Dolus-le-Sec ,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

**VU** l'état des lieux;

### A R R E T E

**Article 1 :** Du 23 décembre 2024 au 06 janvier 2025, Monsieur Aurélien LABBE est autorisé à stationner un télescopique et un camion benne dans la rue montant à la Place de l'église . Il devra se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur et aux conditions qui suivent.

**Article 2 :** Aucun dépôt de matériaux ne sera toléré sur la chaussée.

**Article 3 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions en vigueur. Le chantier devra être signalé de jour et nuit pour assurer la sécurité des piétons.

**Article 4 :** Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

**Article 5 :** Monsieur le Maire de Dolus-le-Sec et Monsieur LABBE Aurélien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

Fait à Dolus-le-Sec, le 19 décembre 2024

Le Maire

Régis GIRARD

Commune de Dolus-Le-Sec, 11 rue Agnès Sorel 37310 Dolus-Le-Sec

☎ : 02.47.59.11.52

@ : [contact@mairiededoluslesec.fr](mailto:contact@mairiededoluslesec.fr)